

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes  
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP15

Propositions d'amendement des annexes

EXAMEN PERIODIQUE DES ESPECES VEGETALES INSCRITES AUX ANNEXES CITES

1. Le présent document est soumis par la Suisse en qualité de présidente du groupe de travail intersessions PC17 WG5 sur la coordination et le suivi de l'examen périodique des annexes\*.

Introduction

2. L'examen périodique des annexes CITES a pour but d'examiner les espèces déjà inscrites aux annexes afin de déterminer si cette inscription reste appropriée sur la base des lignes directrices de la résolution Conf. 14.8. Pour que la Convention ait des effets positifs sur la conservation, avec une allocation efficace des ressources, et pour qu'elle soit crédible, il est important que ses annexes reflètent les véritables besoins de conservation, qu'elles régissent toutes les parties et produits pertinents, qu'elles n'incluent pas d'espèces qui ne tireraient pas de bénéfices de la protection qu'elles leur confèrent, et qu'elles n'incluent pas de parties et de produits n'ayant pas d'effets importants sur les prélèvements dans la nature. Si la conservation d'une espèce s'est améliorée, ou si le commerce international se déplace vers d'autres espèces et marchandises, cela devrait être répercuté autant que possible dans la réglementation CITES. L'examen périodique des annexes est donc important.

Contexte

3. La résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), *Constitution des Comités*, stipule à l'Annexe 2, sous la première décision, paragraphe h), que le Comité pour les plantes devrait entreprendre un examen périodique des espèces végétales inscrites aux annexes CITES en établissant un calendrier pour l'examen, en mettant en évidence les problèmes, en demandant aux Parties s'il est nécessaire d'examiner des espèces particulières, en demandant leur assistance, et en préparant et en soumettant pour examen aux sessions de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du gouvernement dépositaire, les propositions d'amendements résultant de l'examen.

---

\*  
— Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

4. A la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (Santiago, 2002), les Parties ont adopté la décision 12.96 demandant au Comité permanent de définir "des mécanismes pour obtenir une plus forte participation des Etats d'aires de répartition au processus d'examen périodique des annexes et [de fournir] des orientations afin qu'une recommandation claire puisse être formulée à l'issue de l'examen".
5. A sa 49<sup>e</sup> session (Genève, 2003), le Comité a adopté le document SC49 Doc. 20.1 contenant des recommandations pour l'application de la décision 12.96, qu'il a ensuite discuté à sa 50<sup>e</sup> session (Genève, 2004). A sa 51<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004), il a adopté des recommandations complètes sur l'examen périodique des annexes.
6. A sa 15<sup>e</sup> session (Genève, 2005), le Comité pour les plantes s'est accordé sur une liste de taxons devant être examinés entre les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> sessions de la Conférence des Parties (CoP13 et CoP15) et a établi un groupe de travail intersessions. La liste a été modifiée après la session à la demande du Président du groupe de travail et elle a été agréée par correspondance.
7. Le Secrétariat, dans sa notification n° 2005/037 du 19 juillet 2005, a communiqué aux Parties la liste des taxons à examiner agréée par le Comité pour les plantes. Les Etats des aires de répartition de ces espèces ont été priés d'envoyer leurs commentaires sur la nécessité d'examiner ces espèces avant le 18 septembre 2005. Seul le Mexique a répondu.
8. Donnant suite à la notification aux Parties n° 2005/037, le Président du groupe de travail a contacté les Etats d'aires de répartition suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Inde, Madagascar et Pérou. L'Argentine, le Brésil et Madagascar ont répondu et soumis leur contribution, pris contact avec des spécialistes nationaux ou demandé d'autres informations.
9. A sa 16<sup>e</sup> session (Lima, 2006), le Comité pour les plantes a finalisé la sélection des taxons devant être examinés à la CoP15.
10. Dans un courriel du 14 mars 2007, le Président du groupe de travail a demandé des rapports indiquant où en étaient les examens afin de préparer un rapport d'activité pour la CoP14. Ce rapport figure dans le document CoP14 Inf.11. Aucun progrès significatif n'ayant été enregistré jusqu'à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes, le rapport demeure en grande partie pertinent et il a été inclus à l'Annexe 4 du document PC17 Doc11, dans une version actualisée.
11. A la CoP14 (La Haye, 2007), plusieurs propositions de changements dans les annexes ont été adoptées après examen de certains taxons (voir document PC17 Doc11, annexe1, paragraphe A).
12. Dans le document CoP14 Doc.66, il a été conclu que la procédure établie par le Comité permanent pour conduire l'examen périodique des annexes était complexe et peu pratique, ce qui a entraîné l'adoption de la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*.

La résolution Conf. 14.8 stipule que:

- a) *Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes devraient échanger, en particulier lors de leurs séances conjointes, leur expérience concernant la conduite des examens périodiques des taxons inscrits aux annexes (y compris sur le financement des examens, la procédure, la présentation et les résultats); et*
  - b) *Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établissent un calendrier pour l'examen périodique des annexes et une liste des taxons qu'ils proposent d'examiner au cours des deux périodes suivantes entre les sessions de la Conférence des Parties (CoP). La liste devrait être établie à leur première session après la session de la CoP lançant la période d'examen.*
13. A sa 55<sup>e</sup> session (La Haye, 2007), le Comité permanent a approuvé la liste des taxons végétaux devant être examinés avant la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, à l'exception des espèces supprimées des annexes ou transférées d'une annexe à une autre à la CoP14. Cette décision a été communiquée aux Parties par le Secrétariat dans sa notification n° 2008/004 du 28 janvier 2008.

14. A la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les Plantes (Genève, 2008), les Parties ont fait état d'un certain nombre de progrès (voir annexe 1). Un groupe de travail intersessions a été (ré-) établi (annexe 6) et a reçu un nouveau mandat [voir ci-dessous points 17 et 18 (compte rendu résumé)].
15. Le Secrétariat a publié au nom du Comité pour les plantes la notification aux Parties n° 2008/049 du 30 juillet 2008, indiquant les taxons qu'il restait encore à examiner et les Etats de leur aire de répartition. Les examens devaient parvenir au Président du groupe de travail avant le 15 novembre 2008. La notification demandait également aux Parties de soumettre au Secrétariat des informations sur les fonds disponibles pour conduire les examens.
16. Dans un courriel du 17 novembre 2008 adressé aux membres et aux spécialistes du groupe de travail, le Président a demandé qu'on lui fasse parvenir des mises à jour des examens. Il a également distribué un projet de lignes directrices en vue de l'examen de la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*, pour commentaires. Un rapport d'activités figure en annexe 1 et le projet de lignes directrices est présenté en annexe 2.

#### Nouveau mandat et calendrier établis à la PC17

17. Le groupe de travail coordonnera et supervisera l'examen périodique, puis soumettra un rapport à la PC 18 (Buenos Aires, 2009).
18. Le groupe de travail devrait élaborer des lignes directrices avant la PC18, en indiquant dans quelles circonstances il peut être fait appel à des spécialistes pour examiner les taxons de plantes.

#### Rapport d'activité et projet de lignes directrices à soumettre à l'examen de la PC 18

19. Un rapport d'activité figure en annexe 1. Les examens de *Tillandsia harrisii* par le Guatemala et de *Podocarpus parlatorei* par l'Argentine figurent aux annexes 3 et 4. Selon ces examens, les deux espèces sont inscrites aux annexes à juste titre. Le Comité pour les plantes doit à présent apporter la touche finale au processus d'examen de ces espèces (paragraphe g de la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*).
20. Le projet de lignes directrices pour l'examen périodique des annexes figure à l'Annexe 2. Le Comité pour les plantes est invité à discuter de ces lignes directrices et à en établir une version finale à la 18<sup>e</sup> session du Comité, qui sera ensuite discutée avec le Comité pour les animaux. Les Comités prendront ensuite une décision quant à un éventuel document et un point de l'ordre du jour pour la CoP15.

#### Commentaires

21. Il convient de souligner qu'après la CoP13, une partie du mandat a été exécutée, que de nombreux spécialistes ont soumis d'excellents rapports et que certaines Parties ont présenté à la CoP14 des propositions d'amendements aux annexes. Le Président du groupe de travail tient à remercier tous ceux qui ont contribué aux travaux déjà accomplis ou encore en cours et dont il a été rendu compte à la 17<sup>e</sup> session du Comité et après (voir annexe 1).
22. Il n'en demeure pas moins que la méthode actuelle n'a permis d'obtenir que peu de résultats pour la grande majorité des espèces retenues pour un examen (annexe1, figure 1). Bien que certains taxons aient été examinés et aient fait dûment l'objet d'un suivi après la CoP13, la liste des taxons à examiner est à présent restreinte à un grand nombre de taxons orphelins (voir document PC17 Doc. 11, page 2), (c'est-à-dire des taxons sans pays en charge et sans spécialistes leur ayant été assignés, ou sans réponse des examinateurs aux lettres du Président, ou pour lesquels les examinateurs ont répondu qu'ils avaient des difficultés à obtenir les données pertinentes).
23. Ce manque de progrès montre que l'examen périodique des annexes est laborieux et qu'il pourrait être relancé par des mesures d'incitation prises par les Parties et/ou les parties prenantes. Il est donc suggéré d'adopter une nouvelle approche avec des mécanismes plus contraignants et une allocation de ressources.

## RAPPORT D'ACTIVITE A LA 18<sup>E</sup> SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES

### Progrès notifiés à la 17<sup>e</sup> session

L'Argentine envisage de soumettre à la CoP15 une proposition visant à transférer *Podocarpus parlatorei* de l'Annexe I à l'Annexe II, avec une annotation appropriée pour les parties et produits.

L'Afrique du Sud prépare des propositions pour examen à la CoP15, visant à supprimer de l'Annexe II *Orothamnus zeyheri* et *Protea odorata*.

La Namibie prépare un rapport sur l'examen de *Welwitschia mirabilis*, pour examen à la 18<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

L'examen de *Euphorbia antisyphilitica* par le Mexique est en cours, et l'examen de *Agave victoriae-reginae* va probablement commencer dans un avenir proche.

Les Pays-Bas ont proposé d'examiner *Cycas beddomei*.

Un spécialiste bénévole a été trouvé pour l'examen des 10 *Euphorbia* spp. malgaches inscrites à l'Annexe I et la France sollicitera sa coopération.

Le Brésil examine la conservation et le commerce des espèces brésiliennes de la famille des broméliacées (*Tillandsia kautskyi*, *T. sucrei* et *T. sprengeliana*). Les informations pertinentes seront envoyées au Président du groupe de travail.

Les Etats-Unis d'Amérique ont l'intention de poursuivre l'examen de *Sclerocactus* spp., sous réserve de fonds disponibles. Ils contribueront également à l'examen de *Euphorbia antisyphilitica* par le Mexique.

La Thaïlande a précisé qu'elle n'était pas un Etat de l'aire de répartition de *Dioscorea deltoidea*, comme cela est indiqué à l'Annexe 5 du document PC17 Doc.11.

### Décisions de la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

Maintien de l'inscription de *Agave parviflora* à l'Annexe I (examen terminé)

### Progrès accomplis après la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

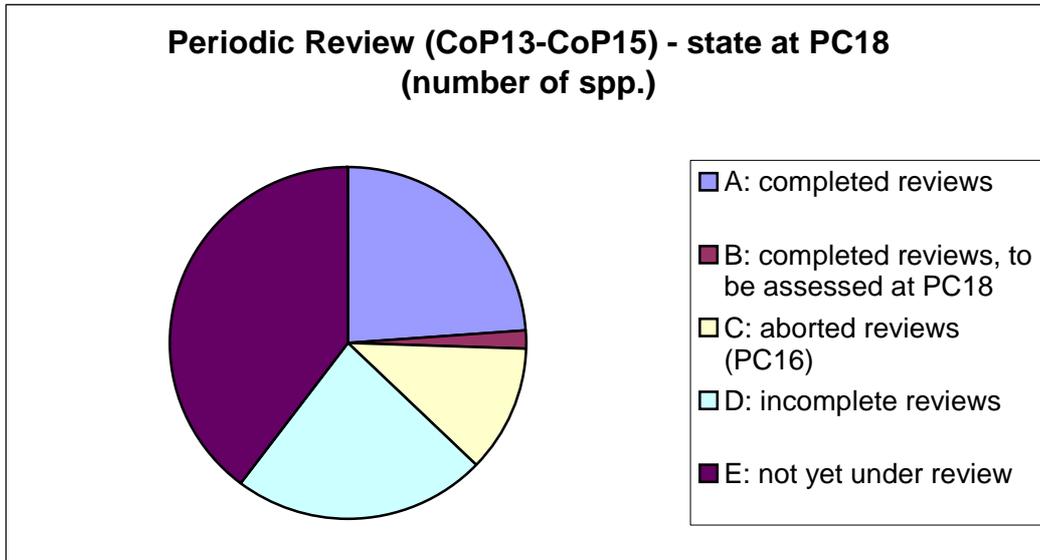
Un rapport sur l'examen de *Tillandsia harrisii* depuis 2006 est à présent disponible et une version actualisée (2009) de ce rapport figure à l'Annexe 3.

L'Argentine a soumis un rapport sur l'examen de *Podocarpus parlatorei* (annexe 4).

Madagascar a soumis un rapport sur différents taxons après la date limite. Ce rapport est joint en annexe dans la langue dans laquelle il a été reçu (annexe 5).

Le Mexique a annoncé qu'il présenterait à la 18<sup>e</sup> session du Comité un rapport sur l'examen d'*Euphorbia antisyphilitica*.

Figure 1



Examen périodique (CoP13-CoP15) - état à la date de la PC18 (nombre de spp.)

A: examens terminés

B: examens terminés, à évaluer à la PC18

C: examens avortés (PC16)

D: examens incomplets

E: taxons non encore examinés.

PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR L'EXAMEN PERIODIQUE DES ANNEXES

Le groupe de travail propose l'adoption d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'examen périodique des annexes et d'une approche modifiée, comprenant notamment une nouvelle et deuxième phase du processus (phase B). Le calendrier proposé devrait respecter les intervalles normaux entre les sessions. Si le Comité pour les plantes décide d'examiner cette approche, le groupe de travail recommande qu'il le fasse en coordination avec le Comité pour les animaux et que sa décision soit soumise sous forme d'une proposition de révision de la résolution Conf. 14.8, à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des parties (CoP15).

Lignes directrices actuelles selon la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*

I. Phase A (ouverte aux Etats des aires de répartition et aux spécialistes bénévoles, pas de budget)

Session	Entité	Action
Comité pour les plantes	Comité pour les plantes	Après la CoP, établit un calendrier pour l'examen périodique des annexes et dresse une liste des taxons candidats à un examen
	Secrétariat	Prépare une notification sur les taxons à examiner et invite les Etats des aires de répartition à faire des commentaires
	Secrétariat	Regroupe les réponses et fait parvenir au Comité permanent la liste des taxons candidats et les commentaires des Etats des aires de répartition
1 <sup>er</sup> Comité permanent après le Comité pour les plantes	Comité permanent	Approuve la liste des taxons à examiner
Comité pour les plantes + 1	Comité pour les plantes	Organise les examens des taxons approuvés par les Etats des aires de répartition/les spécialistes volontaires, par l'intermédiaire des représentants régionaux, et constitue un groupe de travail intersessions
	Etats des aires de répartition/spécialistes volontaires	Conduisent des examens et le cas échéant, les Etats des aires de répartition préparent des propositions de changement dans les listes, pour examen à la CoP + 1
Comité pour les plantes + 2	Groupe de travail	Rend compte des progrès accomplis au Comité pour les plantes
CoP + 1	Comité pour les plantes	Rend compte des progrès accomplis à la CoP et présente une liste de taxons sans pays en charge et sans spécialistes leur ayant été assignés (taxons orphelins), qui seront traités dans le cadre de la phase B
	CoP	Prend les décisions sur les propositions des Etats des aires de répartition, prend note de la liste des taxons pour la phase B
	Secrétariat	Notifie aux Parties la liste des taxons pour la phase B (cf. 2008/049), en invitant les Etats des aires de répartition à faire des commentaires, et transmet les réponses au Président du groupe de travail
	Groupe de travail	Evalue les réponses et rend compte au Comité pour les plantes + 3

II. Phase B (assignation des spécialistes, nouvelle ligne budgétaire)

Session	Entité	Action
Comité pour les plantes + 3	Comité pour les plantes	Examine le rapport sur les réponses et invite le Secrétariat à trouver des spécialistes pour la phase B (comme le paragraphe h actuel de la résolution Conf. 14.8)
	Secrétariat	Trouve des spécialistes (en utilisant les fonds de la ligne budgétaire allouée aux examens périodiques [ligne budgétaire à créer] ou les autres fonds disponibles pour ces examens).
	Secrétariat	Inscrit les rapports sur les examens à l'ordre du jour du Comité pour les plantes + 4 et notifie les résultats des examens aux Etats des aires de répartition
Comité pour les plantes + 4	Comité pour les plantes	Évalue les rapports en consultation avec les Etats des aires de répartition, décide des inscriptions appropriées et des changements nécessaires et invite le Secrétariat à notifier aux parties cette liste des changements nécessaires, telle qu'adoptée
	Comité pour les plantes	En consultation avec les Etats des aires de répartition, organise la préparation des propositions pour examen à la prochaine CoP (+ 2) par les Etats des aires de répartition, les membres volontaires du Comité pour les plantes ou le Secrétariat (en utilisant les fonds du budget lorsqu'il s'agit du Secrétariat)
	Secrétariat	Notifie aux Parties la liste adoptée par le Comité pour les plantes, en invitant les Etats des aires de répartition à faire des commentaires, et transmet les réponses au Comité pour les plantes
	Comité pour les plantes	Procède, s'il y a lieu, à des consultations avec les Etats des aires de répartition
	Comité pour les plantes	Transmet les propositions aux dépositaires, en vue de leur soumission
CoP + 2	CoP	Les Parties décident des propositions résultant de l'examen périodique des espèces

+ 1 = une période intersessions après la session.

+ 2 = deux périodes intersessions après la session.

Etc.

## EXAMEN DE *TILLANDSIA HARRISII*

### Nom et qualité des examinateurs

Ing. Agr. Otoniel Chacón, Jefe Sección de Flora  
Ing. Agr. Julio Cruz Corzo, Técnico Sección de Flora  
Licda. Mygdalia García, Jefe Sección de Exportaciones e Importaciones  
Dr. Hiram Ordóñez, Director y Autoridad Científica CITES  
Departamento de Vida Silvestre.  
Consejo Nacional de Áreas Protegidas – CONAP

### Personne à contacter

Licda. Mygdalia García,  
Jefe de la Sección de Exportaciones e Importaciones,  
Departamento de Vida Silvestre,  
Consejo Nacional de Áreas Protegidas.

### Adresse

5a Av. 6-06 zona 1  
Edificio IPM 6to Nivel.  
Guatemala, Guatemala, C.A.  
Tél.: (502) 2422 6700 Ext. 2005, 2006 y 2007  
Fax: (502) 2238 3118  
Courriel: cites@conap.gob.gt, mygdalia@gmail.com

### Taxon examiné (y compris nom taxonomique et nom commun)

*Tillandsia harrisii*  
Espèce épiphyte et lithophyte

### Conclusion

Pour le moment, le maintien de l'espèce à l'Annexe II est recommandé afin de garantir sa survie dans la nature.

Critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13).

Critère commerciaux

<p>Une espèce "est ou peut être affectée par le commerce":</p> <p>i) si elle est effectivement présente dans le commerce international (tel que défini à l'Article I de la Convention) et ce commerce a, ou peut avoir, des effets préjudiciables sur son état; ou</p> <p>ii) si elle est présumée être dans le commerce international, ou il existe une demande internationale potentielle démontrable qui pourrait nuire à sa survie dans la nature.</p>																			
<p>L'espèce est-elle ou peut-elle être affectée par le commerce?</p>	<p><i>Tillandsia harrisii</i> fait l'objet d'un commerce et il existe une forte demande de cette espèce. En fait, elle est la sixième espèce la plus commercialisée des 63 espèces de ce genre couramment exportées du Guatemala.</p> <p>EXPORTATIONS AUTORISEES ENTRE 2001 ET 2008</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de spécimens exportés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2001</td> <td>57 950</td> </tr> <tr> <td>2002</td> <td>45 000</td> </tr> <tr> <td>2003</td> <td>31 400</td> </tr> <tr> <td>2004</td> <td>89 000</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>117 600</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>233 831</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>187 295</td> </tr> <tr> <td>2008*</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>* Les données enregistrées pour 2008 sont des données préliminaires.</p> <p>Tous les spécimens sont commercialisés comme plantes vivantes et ils sont tous propagés dans des conditions incontrôlées (<i>in vitro</i>, avec l'application d'hormones, de fertilisants, de stimulants du fleurissement, de fongicides et de pesticides), dans des pépinières enregistrées auprès du Conseil national des espaces protégés – le CONAP – qui est l'autorité de gestion CITES du Guatemala.</p>	Année	Nbre de spécimens exportés	2001	57 950	2002	45 000	2003	31 400	2004	89 000	2005	117 600	2006	233 831	2007	187 295	2008*	
Année	Nbre de spécimens exportés																		
2001	57 950																		
2002	45 000																		
2003	31 400																		
2004	89 000																		
2005	117 600																		
2006	233 831																		
2007	187 295																		
2008*																			

Critères biologiques

Critère	Application au taxon examiné
A) i) un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat;	
A) ii) chaque sous-population est très petite;	
A) iii) une majorité d'individus concentrée géographiquement au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques;	<p>Espèce endémique locale du Guatemala.</p> <p>On trouve surtout la population connue le long d'une bande de terre dans le bassin du fleuve Teculután, dans la zone du village de San Lorenzo, commune de Río Hondo, Département de Zacapa. L'aire de répartition est une bande de terre d'environ 90-100 ha, entre La Marmolera et Hidroeléctrica, toutes deux situées dans le même bassin. Pour le moment, cette espèce n'a pas encore été signalée ailleurs.</p>
A) iv) des fluctuations importantes à court terme de la taille de la population;	

<p>A) v) une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques.</p>	<p>L'espèce est fortement vulnérable à des facteurs intrinsèques.</p> <p>On ne sait que peu de choses sur sa reproduction naturelle (sexuelle et asexuelle). Elle se propage exclusivement asexuellement dans les pépinières. La propagation asexuelle dans la nature produit une moyenne annuelle de trois plantes de filiation. Cette caractéristique est considérée comme l'une des raisons qui expliquent que l'espèce ait une aire limitée. En utilisant des hormones et des stimulants de croissance, les pépinières ont enregistré une reproduction plus importante de plantes de filiation ou de scions (de 6 à 20 scions ou plus par plante-mère, selon le système de propagation utilisé).</p> <p>Il a également été signalé que <i>T. harrisii</i> peut facilement être hybridisé avec <i>T. capitata</i> dans les pépinières, produisant des graines et plantes fertiles. L'espèce est vulnérable à des facteurs extrinsèques.</p> <p>La principale aire de répartition connue fait l'objet de prélèvements intensifs de marbre et d'une exploitation forestière. Selon les rapports des personnes qui se sont rendues sur place récemment, la région n'est plus recouverte que de forêts éparses.</p>
<p>B) i) population fragmentée ou ne se rencontre qu'en très peu d'endroits;</p>	<p>Pas de données disponibles.</p>
<p>B) ii) des fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations;</p>	
<p>B) iii) une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques;</p>	<p>Voir A) v).</p>
<p>L'aire de répartition;</p>	<p>Déclin de l'aire de répartition connue.</p>
<p>La superficie de l'habitat;</p>	
<p>Le nombre de sous-populations;</p>	
<p>Le nombre d'individus;</p>	
<p>La qualité de l'habitat;</p>	<p>Détérioration de la qualité de l'habitat en raison de l'exploitation intensive du marbre et de l'exploitation forestière dans son aire de répartition, car l'utilisation des ressources naturelles est autorisée dans la zone tampon des espaces protégés.</p>
<p>Le recrutement.</p>	<p>Prélèvements illégaux: aucun rapport n'a été reçu depuis 2005 sur ce type d'activité, car la Fondation des défenseurs de la nature (<i>Fundación Defensores de la Naturaleza</i>), une entité qui administre l'espace protégé où l'on trouve l'espèce, a conclu un accord avec les représentants des propriétés où pousse l'espèce pour que l'accès à la zone concernée soit restreint. (<i>Il n'y a que deux entrées possibles, avec des portails et des gardes et les visiteurs doivent s'identifier avant d'entrer et de ressortir.</i>)</p>

C) i) déduit ou observé comme en cours ou passé (mais avec la possibilité qu'il reprenne);	Aucun déclin important de la taille de la population n'a été observé, mais cela pourrait se produire à cause des facteurs mentionnés sous A et B. Toutefois, selon les rapports de Danilo Saavedra, de la Fondation des défenseurs de la nature, la population s'est bien régénérée suite à la signature de l'accord visant à réduire les prélèvements illégaux. La Fondation des défenseurs de la nature a été invitée à mener une enquête de terrain afin d'évaluer l'état de la population, sa densité et la superficie réelle de son aire de répartition.
Une diminution de la superficie de l'habitat;	
Une diminution de la qualité de l'habitat;	
Des niveaux ou modes d'exploitation;	
Une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques;	La vulnérabilité connue est essentiellement imputable au mode de reproduction naturelle de l'espèce et au fait que son aire de répartition est restreinte.
Un déclin du recrutement.	

Pour les critères A) v) et B) iii), veuillez indiquer, s'il y a lieu, les facteurs de vulnérabilité mentionnés ci-dessous qui sont applicables :

- faible fécondité
- faible taux de croissance
- âge avancé pour la première maturité
- ratio d'âge, de taille ou de sexe dénature
- structure sociale complexe
- comportement migratoire de grande envergure
- fort comportement d'agrégation (par ex. regroupement)
- faible densité de population (pour les espèces sessiles ou semi-sessiles)
- besoins spéciaux (par ex. en matière de régime alimentaire et d'habitat)
- associations d'espèces telles que la symbiose et d'autres formes de co-dépendance
- fragmentation et perte d'habitat
- diversité génétique réduite
- distribution (sujet à un déclin régulier, même en l'absence d'exploitation)
- degré élevé d'endémisme
- menaces de maladie
- menaces d'espèces envahissantes
- menaces dues à un changement environnemental rapide (par ex. variations du régime climatique)
- sélectivité des prélèvements (susceptible de compromettre le recrutement)
- autres (veuillez préciser): contamination, incendies de forêt, changement climatique.

## EXAMEN DE *PODOCARPUS PARLATOREI*

### Conclusion

**L'Argentine, en sa qualité d'Etat de l'aire de répartition, propose le maintien, pour l'instant, de l'inscription de *P. partalorei* à l'Annexe I.**

L'analyse du changement de statut de *Podocarpus parlatorei* est fondée sur les rapports soumis à la demande du Secrétariat CITES (document PC17 Doc.11), analysés et examinés ensuite par la Coordination de la conservation de la biodiversité, Secrétariat de l'environnement et du développement durable de l'Argentine (*Conservación de la Biodiversidad, Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable de Argentina*) et par:

- Paula Quiroga et Andrea Premoli, Laboratoire Ecotone, Université Nationale de Comahue, Argentine;
- la Direction des forêts (autorité scientifique CITES), Secrétariat de l'environnement et du développement durable, Argentine.

*Podocarpus parlatorei* (podocarpe de Parlatore) est une espèce endémique aux forêts de montagne de la région de la Selva Tucumano-Boliviana. Il a été exploité intensivement pour son bois ces dernières décennies; il a été inscrit à l'Annexe I de la CITES dès l'entrée en vigueur de la Convention en 1975.

*Podocarpus parlatorei* joue un rôle écologique peut-être essentiel au maintien des forêts de montagne. La forêt de montagne devrait être considérée comme forêt protégée en raison de l'important impact de son exploitation sur l'environnement du fait, essentiellement, que son habitat est constitué de pentes abruptes, du coût de la mise en place et de l'entretien des infrastructures nécessaires pour procéder à des coupes sur ce type de terrain, du peu de mois pendant lesquels l'on peut pénétrer dans cette forêt (moins de 6 mois par an), et de la situation de ces forêts au bout de vallées où le brouillard atteint sa fréquence et son intensité maxima (forêts nébuleuses).

En tant qu'arbre pionnier, qui vit longtemps et qui persiste comme espèce dominante jusqu'à la maturation de la forêt, *P. parlatorei* joue un rôle important dans la dynamique du système, facilitant la croissance de bien d'autres espèces. Ses fruits et ses graines nourrissent des espèces à la fois en danger et à répartition géographique limitée, comme la pénélope de Dabbene (*Penelope dabbenei*) ou l'amazone du Tucuman (*Amazona tucumana*) et sont consommés par bien d'autres espèces d'oiseaux et de mammifères. De plus, *P. parlatorei*, qui pousse dans des zones perturbées, a un potentiel élevé pour le rétablissement des terres dégradées par la surexploitation de la forêt et son érosion en altitude, et des écotones à pâturages de montagne, offrant un potentiel élevé pour la gestion.

Le maintien de la diversité génétique des populations de *P. parlatorei* a par conséquent des implications directes pour la conservation des forêts de montagne.

*P. parlatorei* est actuellement utilisé par les communautés rurales locales comme source de bois de feu, pour fabriquer des poteaux en bois et des ustensiles, ainsi que des habitations, et comme haies vives autour des maisons et des pâturages. L'impact de ces utilisations n'a pas été quantifié mais l'on présume qu'il est plus prononcé là où de nouveaux peuplements ont colonisé des zones rurales dégradées. Les effets de son utilisation commerciale devraient être très différents du fait de la croissance et de la maturation lentes de l'espèce et des limites au recrutement dans les forêts matures.

De surcroît, *P. parlatorei* représente un domaine de recherche intéressant pour évaluer les structures de répartition en relation avec les changements climatiques survenus du Pléistocène et de l'Holocène à nos jours, et pour en déduire la répartition historique possible de cette famille sur le continent sud-américain.

Pour déterminer si la survie des diverses populations de cette espèce est menacée par l'aménagement actuel du territoire, il faudra: 1) des inventaires indiquant la densité de pins matures et la régénération de l'espèce dans toute son aire; 2) des données sur l'état des populations de l'espèce dans les forêts où elle est utilisée à différents degrés et selon différentes modalités; et 3) des informations sur son écologie et

ses besoins de recrutement dans des populations soumises à divers types d'utilisation et représentatives de la diversité des conditions écologiques dans lesquelles on trouve l'espèce.

Tenant compte des caractéristiques décrites dans les paragraphes ci-dessus (sur la base de trois études entreprises sur ce sujet par des experts professionnels), notant l'importance des populations de l'espèce à différents niveaux ainsi que les conséquences qu'une stratégie de conservation inadéquate pourrait avoir, et considérant également que:

- la préservation de cette espèce d'origine méridionale permettrait de protéger l'ensemble de la forêt de montagne;
- ces dernières années, le volume du commerce intérieur a augmenté. Or, les facteurs qui permettraient d'évaluer les degrés actuels et potentiels de la menace pour l'espèce au cas où le commerce international de celle-ci deviendrait possible ne sont pas connus (par exemple la disponibilité de l'espèce, l'état de sa régénération, etc.);
- la Direction des forêts du Secrétariat à l'environnement et au développement durable de l'Argentine (l'autorité scientifique CITES) suggère de conserver l'espèce sous protection jusqu'à ce que des études approfondies aient été menées et justifient un changement de statut;
- les informations actuellement disponibles sont insuffisantes et inappropriées pour déterminer si cette espèce devrait être transférée à l'Annexe II conformément aux critères actuels CITES [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14)];
- la pertinence de l'adoption d'une approche de précaution.

Repoblikan'i Madagasikara  
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

Université d'Antananarivo  
Faculté des Sciences  
Département de Biologie et Ecologie Végétales  
BP 906  
Téléphone : 020 24 575 91  
MADAGASCAR



---

Antananarivo, le 13 novembre 2008.

AUTORITE SCIENTIFIQUE FLORE CITES  
Département de Biologie et Ecologie Végétales  
Faculté des Sciences  
Université d'Antananarivo

à

Madame le Directeur de la  
Valorisation des Ressources Naturelles  
Organe de Gestion de la CITES  
Nanisana Antananarivo

N° : 033-08/UNIV/DBEV/SPFI/CITES

Objet : Réponse à la notification aux Parties N° 2008/049.

Réf. : VL N° 324/MEFT/SG/DGEF/DVRN/SGFF

Madame,

Nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de nos recherches sur l'examen périodique d'espèces inscrites aux annexes CITES en réponse à la notification aux Parties N° 2008/049. La version électronique est envoyée par e-mail.

Vous souhaitant bonne réception.

## EXAMEN PERIODIQUE D'ESPECES INSCRITES AUX ANNEXES CITES

Cet examen est basé sur une synthèse bibliographique. Des données sur la biologie et sur l'écologie, des données sur le commerce et l'état de stock des opérateurs, ont été recherchées pour chaque espèce examinée. Il s'agit des *Didieraceae* spp. inscrites en Annexe II, des *Euphorbia* spp. et des *Aloès* de l'Annexe I. Des informations plus détaillées ont pu être obtenues pour les espèces de : *Aloe laeta* var. *laeta* Berger (SEHEN, 2006), *Aloe suzannae* Decary et *Euphorbia capsaintemariensis* (SP CITES Flore, 2007). Les résumés des résultats des études de ces trois espèces sont trouvés, respectivement, en annexes 1,2 et 3 de ce rapport.

### 1- Statuts de conservation des espèces examinées

En fonction des données biologique et écologique obtenues, des statuts de conservation selon les critères d'évaluation de menace de l'IUCN sont proposés (tableau I)

Tableau I : Statuts de conservation des espèces examinées.

Famille	Nom scientifique	Auteurs	Annexe CITES	Statut IUCN
DIDIERACEAE	<i>Alluaudia ascendens</i>	Drake	II	
	<i>Alluaudia comosa</i>	Drake	II	
	<i>Alluaudia dumosa</i>	Drake	II	
	<i>Alluaudia humbertii</i>	Choux	II	
	<i>Alluaudia montagnacii</i>	Rauh	II	
	<i>Alluaudia procera</i>	Drake	II	LR/nt ver 2.3 (1994)
	<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>	Humb. et Choux	II	
	<i>Alluaudiopsis mamieriana</i>	Rauh	II	
	<i>Decaryia madagascariensis</i>	Choux	II	
	<i>Didierea madagascariensis</i>	H. Baill	II	
	<i>Didierea trolii</i>	Capuron et Rauh	II	

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

Seule *Alluaudia procera* possède un statut de conservation IUCN.

Famille	Nom scientifique	Auteurs	Annexe CITES	Statut IUCN ver 2.3 (1994)	Statuts IUCN proposés
ASPHODELACEAE	<i>Aloe albiflora</i>	Guillaumin	I		
	<i>Aloe alfredii</i>	Rauh	I		
	<i>Aloe bakeri</i>	Scott-Elliot	I		
	<i>Aloe bellatula</i>	Reynolds	I		
	<i>Aloe calcairophila</i>	Reynolds	I		
	<i>Aloe compressa</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>rugosquamosa</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>schistophila</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe delphinensis</i>	Rauh	I		

Famille	Nom scientifique	Auteurs	Annexe CITES	Statut IUCN ver 2.3 (1994)	Statuts IUCN proposés
	<i>Aloe descoingsii</i>	Reynolds	I		
	<i>Aloe haworthioides</i>	Baker	I		
	<i>Aloe haworthioides</i> var. <i>aurantiaca</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe helenae</i>	Danguy	I	CR D	
	<i>Aloe laeta</i>	A. Berger	I		
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>laeta</i>	A. Berger	I		CR (2001)
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>maniensis</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe parallelifolia</i>	H. Perrier	I		
	<i>Aloe parvula</i>	A. Berger	I		
	<i>Aloe rauhii</i>	Reynolds	I		
	<i>Aloe suzannae</i>	Decary	I	CR D	CR B (2007)
	<i>Aloe versicolor</i>	Guillaumin	I		

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

Seules *Aloe helenae* et *Aloe suzannae* ont des statuts de conservation IUCN. Un statut « CR » (2001) est proposé pour *Aloe laeta* var. *laeta*.

Famille	Nom scientifique	Auteurs	Annexe CITES	Statut IUCN ver 3.1 (2001)
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia ambovombensis</i>	Rauh & Razaf.	I	VU D2
	<i>Euphorbia capsaintemariensis</i> var. <i>tulearensis</i>	(Rauh) Rauh	I	CR
	<i>Euphorbia cremersii</i>	Rauh & Razaf.	I	VU D2
	<i>Euphorbia cremersii</i> forma <i>viridifolia</i>	Rauh	I	
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>cremersii</i>	Rauh & Razaf.	I	VU D2
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>rakotozafyi</i>	(Cremers) Rauh	I	VU D2
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i>	Marn.-Lap. & Rauh	I	EN B1ab(iii)+2ab(iii)
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>cylindrifolia</i>	Marn.-Lap. & Rauh	I	EN B1ab(iii)+2ab(iii)
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>tuberifera</i>	Rauh	I	CR B1ab(iii,v)
	<i>Euphorbia decaryi</i>	Guillaumin	I	EN B1ab(iii)+2ab(iii)
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>ampanihyensis</i>	Cremers	I	VU D2
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>decaryi</i>	Guillaumin	I	EN B1ab(iii)+2ab(iii)
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>robinsonii</i>	Cremers	I	CR B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>spirosticha</i>	Rauh & Buchloh	I	VU D2
	<i>Euphorbia françoisii</i>	Leandri	I	CR B1ab(iii,v)
	<i>Euphorbia françoisii</i> var. <i>crassicaulis</i>	Rauh	I	VU D2

Famille	Nom scientifique	Auteurs	Annexe CITES	Statut IUCN ver 3.1 (2001)
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia francoisii</i> var. <i>francoisii</i>	Leandri	I	CR B1ab(iii,v)
	<i>Euphorbia moratii</i>	Rauh	I	VU D2
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>antsingensis</i>	Cremers	I	VU D2
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>bemaraensis</i>	Cremers	I	VU D2
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>moratii</i>	Rauh	I	VU D2
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>multiflora</i>	Rauh	I	VU D2
	<i>Euphorbia parvicyathophora</i>	Rauh	I	CR B1ab(iii)+2ab(iii)
	<i>Euphorbia quartziticola</i>	Leandri	I	EN B1ab(iii)+2ab(iii)

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

Toutes les EUPHORBIACEAE de l'annexe I de la CITES ont des statuts IUCN. Douze espèces sont classées « VU », 5 « EN » et 7 « CR ».

## 2- Aires de répartition des espèces examinées

Le tableau II résume les aires de répartition des espèces examinées.

Les Régions écrites entre parenthèses sont relatives aux 22 Régions de Madagascar.

Tableau II : Aires de répartition des espèces examinées.

Famille	Nom scientifique	Habitat et aire de répartition	Amplitude écologique
DIDIERACEAE	<i>Alluaudia ascendens</i>	-----	
	<i>Alluaudia comosa</i>	Limité aux substrats calcaires du Tertiaire (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Alluaudia dumosa</i>	Distribué depuis les environs d'Ampanihy (Région Atsimo Andrefana) jusqu'à la zone de transition dans la parcelle 3 du PN d'Andohahela et dans la forêt de Petriky à l'ouest de Fort-Dauphin (Région Anosy)	Large
	<i>Alluaudia humbertii</i>	Dans la zone disjointe autour et au nord-est d'Ihosy (Région Ihorombe)	Large
	<i>Alluaudia montagnacii</i>	Dunes de sable au sud d'Itampolo (Région Atsimo Andrefana)	Large
	<i>Alluaudia procera</i>	Limité au bassin du fleuve Mandrare (Région Anosy)	Restreinte
	<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>	Limité au substrat calcaire du fourré décidu sub-aride depuis la RS du Cap Sainte Marie (Région Androy) jusqu'au nord de Toliary (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Alluaudiopsis mamieriana</i>	Limité aux dunes de sable près de la côte nord de Tuléar (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Decaryia madagascariensis</i>	Dans le fourré décidu sub-aride depuis les environs d'Ampanihy (Région Atsimo Andrefana) jusqu'à Bevilany (Région Anosy)	Large

Famille	Nom scientifique	Habitat et aire de répartition	Amplitude écologique
DIDIERACEAE	<i>Didierea madagascariensis</i>	Dans la forêt et le fourré décidus sub-arides depuis Tuléar (Région Atsimo Andrefana) jusqu'au sud de Morondava (Région Menabe)	Large
	<i>Didierea trolii</i>	Dans le fourré décidu sub-aride depuis Betioky (Région Atsimo Andrefana) jusqu'à Ambovombe (Région Androy)	Large

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

Certaines espèces de la famille de DIDIERACEAE ont une large distribution tandis que d'autres ont une répartition restreinte.

Famille	Nom scientifique	Habitat et aire de répartition	Amplitude écologique
ASPHODELACEAE	<i>Aloe albiflora</i>	Tuléar : Tsviry	Restreinte
	<i>Aloe alfredii</i>	Antananarivo : Ibity	Restreinte
	<i>Aloe bakeri</i>	Fianarantsoa : Itremo. Tuléar : Ampinanibe, Fort-Dauphin	Restreinte
	<i>Aloe bellatula</i>	Fianarantsoa : Itremo	Restreinte
	<i>Aloe calcairophila</i>	Fianarantsoa : Itremo, Ambatofinandrahana	Restreinte
	<i>Aloe compressa</i>	Fianarantsoa : Itremo, Mania	Restreinte
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>rugosquamosa</i>	Sur quartzites des Monts Ivohibe et Iarambo, à environ 1350m dans le bassin d'Andratsay - Mahajilo, région Centre. Région Amoron'i Mania.	Restreinte
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>schistophila</i>	Sur les roches schisteuses au Nord d'Ambatofinandrahana (Région Amoron'i Mania), environ 1400m.	Restreinte
	<i>Aloe delphinensis</i>	-----	Restreinte
	<i>Aloe descoingsii</i>	Tuléar : Tsihombe, Anjamala	Restreinte
	<i>Aloe haworthioides</i>	Fianarantsoa : Itremo, Ambatofinandrahana, Andringitra (Aire Protégée)	Restreinte
	<i>Aloe haworthioides</i> var. <i>aurantiaca</i>	Mont laody. Région Vakinankaratra.	Restreinte
	<i>Aloe helenae</i>	Fort-Dauphin (Région Anosy)	Restreinte
	<i>Aloe laeta</i>	Tuléar : Fiherenana	Restreinte
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>laeta</i>	Mont Ibity (Région Vakinankaratra)	Localisée
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>maniensis</i>	Sur quartzites de montagne entre les fleuves Mania et Ivato, à environ 1400m.	Restreinte
	<i>Aloe parallelifolia</i>	Fianarantsoa : Zazafotsy, Ambatofinandrahana, Saronara	Restreinte
	<i>Aloe parvula</i>	Montagnes d'Analamamy (Ambatomenaloha). Ouest d'Ambatofinandrahana sur la route d'Ambositra et Ivato à Morondava sur la côte ouest.	Localisée Fragmentée
	<i>Aloe rauhii</i>	Sud Est d'Ampanihy.	Restreinte
	<i>Aloe suzannae</i>	Ankazoabo Atsimo (Région Atsimo Andrefana). Amboasary Atsimo (Région Anosy). Ambovombe (Région Androy). Andamilamy.	Restreinte
<i>Aloe versicolor</i>	Tuléar : Ampasimena	Restreinte	

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

Famille	Nom scientifique	Habitat et aire de répartition	Amplitude écologique
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia ambovombensis</i>	Limité à Ambovombe (Région Androy)	Localisée
	<i>Euphorbia capsaintemariensis</i> var. <i>tulearensis</i>	Cap Sainte Marie (Région Androy). Itampolo (Région Atsimo Andrefana)	Localisée Fragmentée
	<i>Euphorbia cremersii</i>	Montagne de l'Ouest sur la route entre Maewatanana (Région Betsiboka) et Majunga [Antanimbary, nord d'Antsiabotsira (Antsiafabositra)] (Région Boeny)	Restreinte
	<i>Euphorbia cremersii</i> forma <i>viridifolia</i>	Montagne de l'Ouest sur la route entre Maewatanana (Région Betsiboka) et Majunga [Antanimbary, nord d'Antsiabotsira (Antsiafabositra)] (Région Boeny)	Restreinte
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>cremersii</i>	Majunga (Région Boeny) et Maewatanana (Région Betsiboka)	Restreinte
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>rakotozafyi</i>	Sans localisation précise, en culture au Jardin Botanique de Tsimbazaza (Antananarivo).	Restreinte
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i>	Entre Manambaro et Fort-Dauphin (Région Anosy)	Large
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>cylindrifolia</i>	Fort-Dauphin (Région Anosy)	Large
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>tuberifera</i>	Entre Amboasary Atsimo et Fort-Dauphin (Région Anosy)	Large
	<i>Euphorbia decaryi</i>	Ampanihy (Région Atsimo Andrefana). Tuléar et Ampotaka (Région Atsimo Andrefana). Fort-Dauphin (Région Anosy)	Fragmentée
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>ampanihyensis</i>	Bush calcaire à 30 km au sud d'Ampanihy (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>decaryi</i>	Fort-Dauphin (Région Anosy)	Restreinte
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>robinsonii</i>	Limité à Tuléar (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>spirosticha</i>	Forêt d' <i>Alluaudia</i> près d'Ampotaka (Région Atsimo Andrefana), au fleuve de Manarandra (Menarandra) (Région Atsimo Andrefana)	Restreinte
	<i>Euphorbia françoisii</i>	Environs de Fort-Dauphin (Région Anosy), entre le pic St Louis et la mer, sable, altitude 1 - 25 m.	Restreinte
<i>Euphorbia françoisii</i> var. <i>crassicaulis</i>	Sous les buissons denses près de la côte, à proximité du village d'Andrahomana [au sud de Ranopiso, entre Fort-Dauphin et Amboasary Atsimo (Région Anosy)]	Restreinte	

Famille	Nom scientifique	Habitat et aire de répartition	Amplitude écologique
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia francoisii</i> var. <i>francoisii</i>	Fort-Dauphin (Région Anosy)	Localisée
	<i>Euphorbia moratii</i>	Tsingy de Bemaraha (Région Melaky) et à Maevatanana (Région Betsiboka)	Localisée
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>antsingiensis</i>	Sur calcaire de l'Antsingy vers Bevary (Est d'Antsalova) (Région Melaky)	Localisée
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>bemaraensis</i>	Tsingy de Bemaraha (Région Melaky)	Localisée
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>moratii</i>	Tsingy de Bemaraha (Région Melaky).	Localisée
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>multiflora</i>	Probablement au nord de Maevatanana (Région Betsiboka) sur la route de Majunga, sans localité exacte.	Localisée
	<i>Euphorbia parvicyathophora</i>	Près d'Anjamala (Région Atsimo-Andrefana)	Localisée Fragmentée
	<i>Euphorbia quartziticola</i>	Sur les Hauts Plateaux centraux : massif de l'Iremo (Région Amoron'i Mania) ; près d'Ambatofinandrahana (Région Amoron'i Mania). L'espèce est abondante quand l'habitat répond à ses exigences (sables blancs purs de quartzite avec des traces de sol)	Large

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

### 3- Menaces

La dégradation de l'habitat, les feux de brousse, les feux de nettoyage, et les collectes illicites pour le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II, sont les principales menaces qui pèsent sur ces espèces examinées.

### 4- Commerce international

Des plantes entières vivantes sont exportés par les opérateurs agréés. Le tableau III résume les exportations des DIDIERACEAE depuis 2005.

Tableau III : Données sur le commerce des DIDIERACEAE.

Famille	Nom scientifique	Statut IUCN	Annexe CITES	Exportation			
				2005	2006	2007	2008
DIDIERACEAE	<i>Alluaudia ascendens</i>		II	2206	2	720	---
	<i>Alluaudia comosa</i>		II	89	90	---	---
	<i>Alluaudia dumosa</i>		II	---	52	40	---
	<i>Alluaudia humberii</i>		II	---	---	---	---
	<i>Alluaudia montagnacii</i>		II	6	---	---	---
	<i>Alluaudia procera</i>	LR/nt ver 2.3 (1994)	II	7	4	17	---
	<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>		II	---	215	---	---
	<i>Alluaudiopsis mamieriana</i>		II	---	3	---	---
	<i>Decaryia madagascariensis</i>		II	---	---	---	---

Famille	Nom scientifique	Statut IUCN	Annexe CITES	Exportation			
DIDIERACEAE	<i>Didierea madagascariensis</i>		II	34	---	---	---
	<i>Didierea trolii</i>		II	25	10	180	---

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

*Alluaudia humbertii* et *Decarya madagascariensis* n'ont pas encore fait l'objet d'une exportation depuis 2005. L' *Alluaudia ascendens* est la plus commercialisée. Aucune demande d'exportation des DIDIERACEAE n'a été aussi reçue durant cette année 2008.

En outre, des exportations d'espèces inscrites en Annexe I de la CITES, reproduites artificiellement à des fins commerciales par un opérateur agréé, ont été enregistrées durant cette année 2008 (tableau IV). Ces exportations sont conformes aux articles Conf. 9.19 (Rev. CoP 13) et Conf. 11.11 (Rev. CoP 14) sur l'exportation d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I de la CITES et reproduites artificiellement à des fins commerciales.

Tableau IV : Données sur le commerce d'espèces végétales inscrites en Annexe I de la CITES, reproduites artificiellement à des fins commerciales.

Famille	Nom scientifique	Statut IUCN ver 3.1 (2001)	Annexe CITES	Exportation 2008
ASPHODELACEAE	<i>Aloe descoingsii</i>		I	300
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia cremersii</i>	VU D2	I	400
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i>	EN B1ab(iii)+2ab(iii)	I	300
	<i>Euphorbia francoisii</i>	CR B1ab(iii,v)	I	1100
	<i>Euphorbia moratii</i>	VU D2	I	100

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

## 5- Conservation des espèces examinées

### a. Conservation in situ

La présence des espèces dans les Aires Protégées est bénéfique pour leur pérennité. En effet, ces aires sont considérées comme étant importantes pour la conservation de la flore au niveau globale mais aussi et surtout pour la maintenance de la diversité au niveau régional. Le tableau V montre les espèces présentes dans les Aires Protégées.

Tableau V : Présence des espèces dans les Aires Protégées.

Famille	Nom scientifique	Présence dans les AP
DIDIERACEAE	<i>Alluaudia comosa</i>	PN Tsimanampetsotsa
	<i>Alluaudia dumosa</i>	PN Andohahela, nouvelle AP à Petriky
	<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>	RS du Cap Sainte Marie
	<i>Didierea madagascariensis</i>	PN Tsimanampetsotsa
ASPHODELACEAE	<i>Aloe haworthioides</i>	PN Andringitra
	<i>Aloe suzannae</i>	RS Cap Sainte Marie
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia capsaintemariensis</i> var. <i>tulearensis</i>	RS Cap Sainte Marie
	<i>Euphorbia cremersii</i>	Possibilité dans RS de Bemarivo
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>cremersii</i>	PN Namoroka
	<i>Euphorbia moratii</i>	PN Tsingy de Bemaraha

Famille	Nom scientifique	Présence dans les AP
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>antsingiensis</i>	PN Tsingy de Bemaraha
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>bemarahaensis</i>	PN Tsingy de Bemaraha
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>moratii</i>	PN Tsingy de Bemaraha

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

AP : Aires Protégées

PN : Parc National

RS : Réserve Spéciale

#### b. Conservation ex situ

La conservation ex situ est la multiplication des espèces dans les centres horticoles des opérateurs. Elle constitue un atout pour une exploitation durable des espèces et les opérateurs sont encouragés à faire des multiplications des espèces qu'ils exportent. Actuellement, 3 opérateurs sont très actifs dans la multiplication et la conservation ex situ des espèces examinées. L'état de stock (fin 2007) des opérateurs sur les espèces examinées est résumé dans le tableau VI.

Tableau VI : Etat de stock des opérateurs (fin 2007)

Famille	Nom scientifique	Stocks des opérateurs
DIDIERACEAE	<i>Alluaudia ascendens</i>	15
	<i>Alluaudia comosa</i>	120
	<i>Alluaudia dumosa</i>	11
	<i>Alluaudia humbertii</i>	7
	<i>Alluaudia montagnacii</i>	---
	<i>Alluaudia procera</i>	115
	<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>	236
	<i>Alluaudiopsis mamieriana</i>	5
	<i>Decaryia madagascariensis</i>	---
	<i>Didierea madagascariensis</i>	389
	<i>Didierea trolii</i>	340
ASPHODELACEAE	<i>Aloe albiflora</i>	---
	<i>Aloe alfredii</i>	248
	<i>Aloe bakeri</i>	490
	<i>Aloe bellatula</i>	---
	<i>Aloe calcairophila</i>	584
	<i>Aloe compressa</i>	3772
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>rugosquamosa</i>	---
	<i>Aloe compressa</i> var. <i>schistophila</i>	---
	<i>Aloe delphinensis</i>	---
	<i>Aloe descoingsii</i>	452
	<i>Aloe haworthioides</i>	162
	<i>Aloe haworthioides</i> var. <i>aurantiaca</i>	---
	<i>Aloe helenae</i>	---
	<i>Aloe laeta</i>	44
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>laeta</i>	---
	<i>Aloe laeta</i> var. <i>maniensis</i>	---
	<i>Aloe parallelifolia</i>	299
	<i>Aloe parvula</i>	17
	<i>Aloe rauhii</i>	---
	<i>Aloe suzannae</i>	---
<i>Aloe versicolor</i>	---	

Famille	Nom scientifique	Stocks des opérateurs
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia ambovombensis</i>	---
	<i>Euphorbia capsaintemariensis</i> var. <i>tulearensis</i>	102
	<i>Euphorbia cremersii</i>	3329
	<i>Euphorbia cremersii</i> forma <i>viridifolia</i>	---
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>cremersii</i>	---
	<i>Euphorbia cremersii</i> var. <i>rakotozafyi</i>	---
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i>	4480
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>cylindrifolia</i>	---
	<i>Euphorbia cylindrifolia</i> subsp. <i>tuberifera</i>	---
	<i>Euphorbia decaryi</i>	38
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>ampanihyensis</i>	---
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>decaryi</i>	---
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>robinsonii</i>	---
	<i>Euphorbia decaryi</i> var. <i>spirosticha</i>	---
	<i>Euphorbia francoisii</i>	1171
	<i>Euphorbia francoisii</i> var. <i>crassicaulis</i>	---
	<i>Euphorbia francoisii</i> var. <i>francoisii</i>	---
	<i>Euphorbia moratii</i>	3829
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>antsingiensis</i>	---
	<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>bemaraensis</i>	---
<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>moratii</i>	---	
<i>Euphorbia moratii</i> var. <i>multiflora</i>	---	
<i>Euphorbia parvicyathophora</i>	360	
<i>Euphorbia quartziticola</i>	84	

Source : Secrétariat Permanent CITES Flore Madagascar (2008).

#### 6- Conclusions et recommandation

Toutes les espèces d'EUPHORBIACEAE inscrites à l'Annexe I de la CITES ont un statut IUCN. Seulement *Aloe helenae* et *Aloe suzannae* (Annexe I) et *Alluaudia procera* (Annexe II) ont des statuts IUCN. Seul le statut IUCN de l'*Aloe laeta* var. *laeta* a été proposé par manque de données scientifiques récentes sur les espèces examinées.

En outre, des fiches d'identification illustrées des espèces d'*Aloe* les plus commercialisées ont été établies en 2007. Elles permettent de distinguer les Aloes de l'Annexe I de l'Annexe II et de faire un bon contrôle de gestion.

Des études scientifiques, surtout sur la biologie et l'écologie, de ces espèces examinées sont alors sollicitées.

## Références Bibliographiques

- HAEVERMANS, T. 2003. - Le genre *Euphorbia* L. (Euphorbiaceae) à Madagascar : phylogénie moléculaire et systématique. Thèse de Doctorat. Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle.
- HUMBERT, H. 1955. Les territoires phytogéographiques de Madagascar, leur cartographie. Colloque sur les divisions écologiques du monde. Paris, CNRS. pp 191-204.
- Rapport Secrétariat Permanent (SP) CITES Flore Madagascar, 2007.
- Rauh, W. 1963. - Flore de Madagascar et des Comores (Plantes Vasculaires) : 121e Famille. – DIDIEREACEES.
- REYNOLDS, G.W. 1996. – The Aloes of Tropical Africa and Madagascar.
- SCHATZ, G.E. 2001. - Flore Générique des Arbres de Madagascar. Royal Botanic Gardens, Kew & Missouri Botanical Garden. ISBN 1 900347 87 3.
- SEHEN, L.R. 2006. – Etat de la population et caractéristiques écologiques des habitats de : *Aloe laeta* var. *laeta* Berger et *Aloe trachyticola* (H. Perrier) Reynolds (ASPHODELACEAE) dans le Massif de l'Ibity. Mémoire de DEA. Université d'Antananarivo.
- TREMBLAY, R.L. et HUTCHINGS, M.J. 2002. Population dynamic in orchid conservation : a review of analytical methods, based on the rare species *Lenpathes eltoensis*. In DIXON, K. W., KELLS, S.P. and CRIBB, P.J. (eds.). Orchids conservation. pp 163-183.
- Direction Générale de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, Madagascar.
- <http://mobot.mobot.org/W3T/Search/classicvast.html>
- [http://www.efloras.org/browse.aspx?flora\\_id=12&name\\_str=](http://www.efloras.org/browse.aspx?flora_id=12&name_str=)
- <http://www.iucnredlist.org/search>
- <http://www.iucnredlist.org/search>

## Annexe 1

### Evaluation de la population de *Aloe laeta* var. *laeta* Berger

#### 1- Habitat et répartition géographique

*Aloe laeta* var. *laeta* Berger se rencontre dans le domaine du centre de HUMBERT (1955) et a une aire de répartition restreinte. Elle peut être vue sur les quartzites et les schistes sur le flanc Est et Nord-Ouest du mont Ibity entre 1600m et 2200m d'altitude.

#### 2- Etudes démographiques

##### a. *Etat de la population*

En se basant sur la théorie de TREMBLAY et al. (2002), la population de *Aloe laeta* var. *laeta* Berger n'est pas stable car il y a plus d'individus jeunes (63,94%) que d'individus adultes (36,04%).

##### b. *Densité et fréquence de la population*

Elle est faible avec 860 individus à l'hectare. Il en est de même pour la fréquence qui est estimée à 25%. Cette faible fréquence reflète exactement la répartition de l'espèce dans son milieu naturel. Elle est totalement absente dans les formations dégradées, elle préfère les milieux peu perturbés, elle pousse sur les faces rocheuses ou sur des saillies rocheuses surplombantes dans des stations très bien drainées et se rencontre isolément ou par petit groupe.

##### c. *Régénération naturelle*

*Aloe laeta* var. *laeta* Berger bien que moins abondant et peu fréquent sur la montagne de Kiboy, a tout de même un bon potentiel de régénération (177%).

##### d. *Abondance numérique*

Le critère d'abondance est très important dans l'évaluation des risques d'extinction. Selon IUCN (2001), une espèce est considérée en danger critique d'extinction si la population est estimée à moins de 250 individus matures.

*Aloe laeta* var. *laeta* Berger est connue dans une seule sous-population avec 253 individus matures. Menaces sur l'habitat

Feux de brousse et feux pour le renouvellement des pâturages.

#### 3- Risques d'extinction

*Aloe laeta* var. *laeta* Berger a une aire d'occurrence de moins de 5 000 km<sup>2</sup> et une zone d'occupation inférieure à 500 km<sup>2</sup>. Le nombre des individus matures est 253 et l'espèce n'est présente dans aucune Aire Protégée donc son risque de déclin futur est de 100%.

La confrontation de ces informations avec les critères de l'IUCN (2001) montre que l'espèce est estimée « En danger » soit « EN B1ab(iii,iv) + 2ab(iii,iv) ; C1 ». Cependant, à cause de son absence dans les Aires Protégées, l'espèce doit être reclassée dans la catégorie en danger critique d'extinction même si elle peut tolérer un certain degré de perturbation.

## Annexe 2

### Evaluation de la population de *Aloe suzannae* Decary

#### 1- Sites d'étude

Andamilamy et Ambalatsimiviky.

#### 2- Habitat et répartition géographique

*Aloe suzannae* Decary est rencontrée dans les fourrés xérophiiles sur sables beige à blanc (dans la partie sud de Madagascar) et a une aire de répartition restreinte. Une sous-population est présente dans la réserve spéciale de Cap Sainte Marie.

#### 3- Etudes démographiques

##### a. *Densité de la population*

Elle est faible avec 3 individus à l'hectare.

##### b. *Régénération naturelle*

A cause de l'insuffisance voire manque des individus régénérés, le taux de régénération n'a pas pu être calculé.

##### c. *Abondance numérique*

Douze individus d'*Aloe suzannae* Decary ont été comptés pour les 2 sous-populations étudiées parmi les 3 inventoriées.

#### 4- Menaces

*Aloe suzannae* Decary a déjà été classée en « EX » (éteint) dans la nature. Mais cette étude a montré l'existence de quelques pieds sur le terrain. En revanche, le nombre restreint des individus adultes ne permet pas d'avoir une bonne régénération.

#### 5- Risques d'extinction

L'espèce a une aire d'occurrence de 35 315 km<sup>2</sup> et une zone d'occupation de 27 km<sup>2</sup>. L'abondance numérique est de 12 individus. La confrontation de ces informations avec les critères de l'IUCN pour l'évaluation des risques d'extinction a montré que l'espèce est classée « En Danger Critique d'extinction (CR) ». Et nous suggérons la catégorie CR (B)

## Annexe 3

### Evaluation de la population de *Euphorbia capsaintemariensis*

#### 1- Site d'étude

Cap Sainte Marie (Région Androy).

#### 2- Habitat et répartition géographique

*Euphorbia capsaintemariensis* est rencontrée dans les fourrés xérophiiles sur les grès calcaires (dans la partie sud de Madagascar) et peut être vue dans la réserve spéciale de Cap Sainte Marie. Sa distribution est restreinte.

#### 3- Etudes démographiques

##### a. *Densité de la population*

Elle est élevée avec 6 000 individus à l'hectare.

##### b. *Régénération naturelle*

L'espèce présente un bon potentiel de régénération avec un taux de 185,8%.

##### c. *Abondance numérique*

*Euphorbia capsaintemariensis* est connue dans une seule sous-population avec 60 000 individus.

#### 4- Menaces

Le nombre restreint des individus adultes.

#### 5- Risques d'extinction

L'espèce a une aire d'occurrence de 18 km<sup>2</sup> et une zone d'occupation de 18 km<sup>2</sup>. L'abondance numérique est de 60 000 individus.

La confrontation de ces informations avec les critères de l'IUCN pour l'évaluation des risques d'extinction a montré que l'espèce est classée « En Danger Critique d'extinction (CR) ». Et nous suggérons la catégorie CR (D)

LISTE A JOUR DES MEMBRES ET DES SPECIALISTES

AR	Alejandro Brown	abrown@proyungas.com.ar
AR	Maria Tonelli	mtonelli@ambiente.gov.ar
BR	Celso do Lago Paiva	celsodolago@hotmail.com
Représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Dora Ingrid Rivera	driver@una.ac.cr; dora.ingrid.rivera@gmail.com
CH	Jonas Lüthy (Président)	Jonas.Luethy@bvet.admin.ch
DE	Hajo Schmitz-Kretschmer	schmitzh@bfn.de
Représentant de l'Europe	Maurizio Sajeva	Sajeva@unipa.it
FR	Joel Jérémie	jeremie@mnhn.fr
GT	Migdalia Garcia	cites@conap.gob.gt
IWMC	Jacques Berney	iwmcch@attglobal.net
MG	Jean Victor Rasolonirina	Dreeft.andr@meeft.gov.mg
MG	Olivia Rakotondrabanja	oliviavololoniaina@yahoo.fr; foretmin@moov.mg
MX	Alejandra Garcia Naranjo	algarcia@xolo.conabio.gob.mx
MX	Alejandro Jacques	ajaques@conafor.gob.mx
MX	Hesiquio Benitez	hbenitez@xolo.conabio.gob.mx
MX	Patricia Davila	pdavilaa@servidor.unam.mx
NA	Elly Hamunyela	ehamunyela@africaonline.com.na
NA	Fillemon Iifo	fiiifo@met.gov.na
NL	Chris Schürmann	c.l.schurmann@minInv.nl
NL	Jan De Koning	dekoning@nhn.leidenuniv.nl
TRAFFIC	David Newton	David.Newton@ewt.org.za
US	Pat Ford	Patricia_Ford@fws.gov
ZA	Marisa Kashorte	Mkashorte@deat.gov.za
ZA	Olga Kumalo	okumalo@deat.gov.za
ZA	Sonja Meintjes	smeintjes@deat.gov.za

EXAMEN DE TAXONS DE LA FLORE JUSQU'A LA COP15: SITUATION A LA 18<sup>E</sup> SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES

Taxon	Annexe et année de l'inscription	Nombre d'espèces pour les taxons supérieurs	Etats/territoires de l'aire de répartition	Pays chargés de l'examen	Personne à contacter (adresse courriel)	Où en est l'examen
<b>Plantes médicinales</b>						
<i>Saussurea costus</i>	Ann. II (1975); Ann. I (1985)					(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Dioscorea deltoidea</i>	Ann. II (1975, racines seulement); annotation #1 (1985)		Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Népal, Thaïlande, République démocratique populaire lao, Viet Nam			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Euphorbia antisiphilitica</i>	Ann. II (1975, sous <i>Euphorbia succulentes</i> spp.)		Mexique, États-Unis d'Amérique	Mexique	Hesiquio Benitez Diaz ( <a href="mailto:hbenitez@xolo.conabio.mx">hbenitez@xolo.conabio.mx</a> ), Patricia Davila Aranda ( <a href="mailto:pdavilaa@servidor.unam.mx">pdavilaa@servidor.unam.mx</a> )	Examen en cours, avec la future participation des Etats-Unis.
<b>Espèces produisant du bois</b>						
<i>Balmea stormae</i>	Ann. I (1975)		El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique	Costa Rica; Guatemala	Dora Ingrid Rivera ( <a href="mailto:drivera@una.ac.cr">drivera@una.ac.cr</a> ; <a href="mailto:dora.ingrid.rivera@gmail.com">dora.ingrid.rivera@gmail.com</a> ), Migdalia Garcia ( <a href="mailto:cites@conap.gob.gt">cites@conap.gob.gt</a> )	Rapport du 6 février 2008 au Président du GT: Difficultés à obtenir des données.
<i>Platymiscium pleiostachyum</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1990)		Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua	Costa Rica	Dora Ingrid Rivera ( <a href="mailto:drivera@una.ac.cr">drivera@una.ac.cr</a> ; <a href="mailto:dora.ingrid.rivera@gmail.com">dora.ingrid.rivera@gmail.com</a> )	Rapport du 6 février 2008 au Président du GT: Difficultés à obtenir des données
<i>Podocarpus parlatoiei</i>	Ann. I (1975)		Argentine, Bolivie, Pérou	Argentine	Alejandro Brown ( <a href="mailto:abrown@proyungas.com.ar">abrown@proyungas.com.ar</a> ), Pedro G. Blendinger ( <a href="mailto:blendinger@birdecology.com.ar">blendinger@birdecology.com.ar</a> ), Maria Tonelli ( <a href="mailto:mtonelli@ambiente.gov.ar">mtonelli@ambiente.gov.ar</a> )	Rapports soumis au Président les 16 et 22 février 2006, soumis par le Président du GT à la 16 <sup>e</sup> session du Comité (documents PC16 Inf.2 et PC16 Inf. 3). Rapport soumis au Président le 22 décembre 2008.

Plantes ornementales, petits taxons						
<i>Agave victoriae-reginae</i>	Ann. II (1983)		Mexique			L'examen va sans doute commencer prochainement
<i>Tillandsia harrisii</i>	Ann. II (1992)		Guatemala	Guatemala	Migdalia Garcia (cites@conap.gob.gt)	Rapport (depuis 2006) soumis au Président le 22 décembre 2008
<i>Tillandsia kammii</i>	Ann. II (1992)		Honduras			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Tillandsia kautskyi</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Examen en cours. Les informations seront envoyées au Président du GT.
<i>Tillandsia mauryana</i>	Ann. II (1992)		Mexique			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Tillandsia sprenghiana</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Examen en cours. Les informations seront envoyées au Président du GT
<i>Tillandsia suerei</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Examen en cours. Les informations seront envoyées au Président du GT
<i>Orothamnus zeyheri</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1997)		Afrique du Sud	Afrique du Sud	Sonja Meintjes (smeintjes@deat.gov.za)	Examens terminés avant fin 2008. L'Afrique du Sud prépare une proposition de suppression de la liste, pour examen à la CoP15.
<i>Protea odorata</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1997)		Afrique du Sud	Afrique du Sud	Sonja Meintjes (smeintjes@deat.gov.za)	Examens terminés avant fin 2008. L'Afrique du Sud prépare une proposition de suppression de la liste, pour examen à la CoP15
<i>Welwitschia mirabilis</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1990)		Angola, Namibie	Namibie	Elly Hamunyela (ehamunyela@africaonline.com.na)	Rapport à soumettre à la 18 <sup>e</sup> session du Comité pour les plantes, pour examen
<i>Hedychium philippinense</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1992)		Philippines			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
Plantes ornementales, grands taxons						
Cactaceae						
<i>Sclerocactus</i> spp.	Ann. I: 1 sp. 2003, 8 spp. 1983; toutes les autres Ann. II (1975, sous Cactaceae spp.)	18 spp.	Mexique, Etats- Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Patricia Ford (Patricia_Ford@fws.gov)	PC16 WG2 Doc. 1: provisoire.
Cycadales						
<i>Cycas beddomei</i>	Ann. II (1975); Ann. I (1987)		Inde	Pays-Bas	Jan de Koning (dekoning@nhn.leidenuniv.nl)	

Didieraceae						
<i>Didieraceae</i> spp.	Ann. II (1975)	11 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
Euphorbes succulentes (voir aussi sous <i>Plantes médicinales</i> )						
<i>Euphorbia</i> , spp. de l'Annexe I	Ann. I (1 sp. 1995, toutes les autres 1990)	10 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
Aloès						
<i>Aloe</i> , les spp. malgaches de l'Annexe I	Ann. I (1995)	17 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
Orchidées						
<i>Peristeria elata</i>	Ann. I (1975)		Colombie, Costa Rica, El Salvador, Panama, République bolivarienne du Venezuela	Costa Rica	Dora Ingrid Rivera ( <a href="mailto:drivera@una.ac.cr">drivera@una.ac.cr</a> ; <a href="mailto:dora.ingrid.rivera@gmail.com">dora.ingrid.rivera@gmail.com</a> )	

GT sur l'examen périodique FLORE – participants (interlocuteurs) jusqu'à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

Chili (Rafael Bustamante, Miguel Angel Trivelli)  
 Mexique (Hesiquio Benitez, Patricia Davila)  
 Namibie (Elly Hamunyela)  
 Pays-Bas (Chris Schürmann)  
 Thaïlande (Manit Jaichagun)  
 Etats-Unis d'Amérique (Patricia Ford)  
 IWMC (Jaques Berney)  
 TRAFFIC (David Newton, Sabri Zain)  
 PNUE-WCMC (Harriet Gillett)

Examineurs volontaires (mandats *ad personam*, dans l'ordre chronologique)

Dora Ingrid Rivera (Costa Rica)  
 Alejandro Brown (Argentine) – rapport soumis à la 16<sup>e</sup> session  
 Celso do Lago Paiva (Brazil)  
 Pedro G. Blendinger (Argentine) – rapport soumis à la 16<sup>e</sup> session  
 Migdalia Garcia (Guatemala)  
 Sonja Meintjes (Afrique du Sud)

GT à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

Président: Suisse;  
 Membres: Le représentant de l'Europe (M. Sajeva);  
 Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Madagascar, Mexique, Namibie;  
 OIG et NGO: PNUE-WCMC, Commission européenne, UICN, TRAFFIC.